

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

215, rue Beaulieu Padoue (Québec) G0J 1X0 Téléphone : 418 775-8188

http://www.municipalite.padoue.qc.ca/

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 13 octobre 2022, tenue à 21 h 45 à la salle municipale, sise au 215, rue Beaulieu.

Sont présents :

| Monsieur | Martin Poisson | Conseiller, siège no 1 |
|----------|-----------------|-------------------------|
| Monsieur | Pierre Lévesque | Conseiller, siège no 2 |
| Madame | Marie-Ève Rioux | Conseillère, siège no 3 |
| | | Vacant, siège no 4 |
| Monsieur | Rock Bérubé | Conseiller, siège no 5 |
| Madame | Sonia Dussault | Conseillère, siège no 6 |

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Formant quorum sous la présidence de Mme. Jennifer Laflamme, mairesse.

Monsieur Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint, est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-13-10-22 Il est proposé par Martin Poisson et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

2. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE SAISONNIER

25-13-10-22 Il est proposé par Pierre Lévesque, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité d'autoriser Alain Thibault, directeur-général et Jennifer Laflamme, mairesse à signer le contrat d'embauche de monsieur Martin Bérubé au tarif de 30 \$ de l'heure pour la période hivernale.

Adoptée

3. DON DE SOLIDARITÉ À UN RÉSIDENT DE PADOUE

26-13-10-22 Il est proposé par Rock Bérubé, appuyé par Martin Poisson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 500 \$ à Dominique Migneault, en geste de solidarité pour l'incendie survenu en août dernier.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

27-13-10-22 Il est proposé par Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 21 h 56, l'ordre du jour étant épuisé.

| DocuSigned by: | Adoptée | DocuSigned by: |
|-----------------------------|---------|--------------------------------------------|
| Jennifer Laftamme | · | Aus? |
| Jennifer Laflamme, mairesse | | Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint |

Attestation:

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Jennifer Laflamme, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Junifur Lafammu

DEC3FF2C53D94E8...

Jennifer Laflamme, mairesse

DS April 1